

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
PAU BEARN

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

MAZARS & ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : OPUS 33 - 61, QUAI DE PALUDATE - CS 51945 - 33088 BORDEAUX
TEL : +33(0)5 57 54 31 31 - FAX +33(0)5 57 54 31 30

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D' EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 1 000 000 EUROS - RCS BORDEAUX 435 055 850

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
PAU BEARN

21, Rue Louis Barthou 64000 PAU
SIRET 186 400 024 00011

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de la CCI Pau Béarn,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CCI Pau Béarn relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 2 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe d) Subvention Ryanair du chapitre « Règles et méthodes comptables » de l'annexe précise les impacts de la décision de la commission européenne concernant les subventions reçues de Transavia et Ryanair.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la CCI décrite en annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée de la collectivité des associés appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la CCI.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 25 juin 2020

Le Commissaire aux comptes

MAZARS & ASSOCIES

BENOIT COLOMBEL

BILAN ACTIF

Edition en Euros	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	730 619,73	619 390,32	111 229,41	93 991,23
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	948 328,94	22 338,98	925 989,96	1 073 560,61
Constructions	14 786 370,28	12 951 901,88	1 834 468,40	1 990 816,92
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 605 583,66	3 231 386,96	374 196,70	326 409,85
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	6 246 775,60	5 945,52	6 240 830,08	6 215 830,08
Prêts	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
Autres immobilisations financières	22 545,82		22 545,82	22 545,82
TOTAL I	27 340 224,03	16 830 963,66	10 509 260,37	10 723 154,51
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	78 753,88		78 753,88	10 502,19
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	6 804 374,04	486 969,84	6 317 404,20	5 481 767,42
Autres créances	1 156 315,71	45 571,22	1 110 744,49	1 036 675,16
Valeurs mobilières de placement	1 100 000,00		1 100 000,00	1 070 777,67
Disponibilités	3 435 662,68		3 435 662,68	2 942 478,22
COMPTES REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance (3)	155 709,35		155 709,35	310 107,30
TOTAL II	12 730 815,66	532 541,06	12 198 274,60	10 852 307,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	40 071 039,69	17 363 504,72	22 707 534,97	21 575 462,47
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			1 022 545,82	1 022 545,82
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Edition en Euros	31/12/2019	31/12/2018
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Apports	3 154 770,75	3 154 770,75
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	3 393 052,71	8 935 741,70
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 744 193,19	(5 542 688,99)
Subventions d'investissement	52 930,15	63 403,45
Provisions réglementées		
TOTAL I	9 344 946,80	6 611 226,91
AUTRES FONDS PROPRES		
Droits du concédant		
TOTAL I Bis		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
Fonds sous forme de subventions		
Fonds sous forme de prêts		
Fonds en vue de souscriptions de titres		
TOTAL I Ter		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3 247 179,00	3 480 666,29
Provisions pour charges	4 131 255,64	5 214 314,93
TOTAL II	7 378 434,64	8 694 981,22
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	180 957,00	148 691,50
Fournisseurs et comptes rattachés	1 793 731,79	2 116 938,71
Dettes fiscales et sociales	101 553,41	98 746,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	492 658,33	353 432,90
Autres dettes	1 748 637,46	1 925 305,72
COMPTE REGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance (1)	1 666 615,54	1 626 138,89
TOTAL III	5 984 153,53	6 269 254,34
Ecart de conversion Passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I+I Bis+I Ter+II+III+IV)	22 707 534,97	21 575 462,47
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 984 153,53	6 269 254,34
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

BUDGET EXECUTE - FONCTIONNEMENT CHARGES CCI

Edition en Euros	Budget exécuté 31/12/2018	Budget voté 31/12/2019	Budget exécuté 31/12/2019	Différence
CHARGES D'EXPLOITATION				
Parts contributives (A)				
Achats de marchandises	6 558,69	6 000,00	5 787,48	(212,52)
Variation de stock				
Achat de matières premières et approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	21 584 983,20	21 214 821,00	19 476 990,07	(1 737 830,93)
Impôts, taxes et versements assimilés	218 105,20	212 770,00	221 893,75	9 123,75
Salaires et traitements	81 955,40	67 100,00	75 163,05	8 063,05
Charges sociales	2 705,60	2 300,00	2 947,20	647,20
Dotations aux amortissements et provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	410 726,02	507 600,00	340 477,73	(167 122,27)
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	333 623,52	58 500,00	187 067,17	128 567,17
Pour risques et charges : dotations aux provisions	74 658,00	3 500,00	82 244,00	78 744,00
Autres charges	671 790,25	633 320,00	479 559,66	(153 760,34)
Sous-Total (B)	23 385 105,88	22 705 911,00	20 872 130,11	(1 833 780,89)
TOTAL (A+B) = I	23 385 105,88	22 705 911,00	20 872 130,11	(1 833 780,89)
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL III				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opération de gestion	2 094 765,00	2 000,00		(2 000,00)
Sur opération en capital	28 380,10		159 429,65	159 429,65
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 886 294,00		2 651 052,00	2 651 052,00
TOTAL IV	5 009 439,10	2 000,00	2 810 481,65	2 808 481,65
Impôts sur les bénéfices (V)				
Total des charges (I+II+III+IV+V)	28 394 544,98	22 707 911,00	23 682 611,76	974 700,76
Solde créditeur - bénéfice		1 726 957,00	2 744 193,19	1 017 236,19
TOTAL GENERAL	28 394 544,98	24 434 868,00	26 426 804,95	1 991 936,95

BUDGET EXECUTE - FONCTIONNEMENT PRODUITS CCI

Edition en Euros	Budget exécuté 31/12/2018	Budget voté 31/12/2019	Budget exécuté 31/12/2019	Différence
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Taxe pour frais de CCI (A)	4 296 426,00	3 741 208,00	3 741 205,00	(3,00)
Ventes de marchandises	25 404,14	26 500,00	26 898,52	398,52
Production vendue (biens et services)	14 141 458,75	15 031 254,00	13 810 190,03	(1 221 063,97)
Sous total (B) Montant net du chiffre d'affaires Dont à l'exportation	14 166 862,89	15 057 754,00	13 837 088,55	(1 220 665,45)
Production stockée				
Production immobilisée				
Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation	2 896 924,87	3 078 306,00	4 070 165,31	991 859,31
Reprise sur provisions (et amort.), transferts de charges	902 513,34	1 130 200,00	1 423 210,40	293 010,40
Autres produits	37 247,06	1 200,00	13 811,65	12 611,65
Sous-total (C)	3 836 685,27	4 209 706,00	5 507 187,36	1 297 481,36
TOTAL (A+B+C) = I	22 299 974,16	23 008 668,00	23 085 480,91	76 812,91
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	114,00			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	140 031,81	30 000,00	25 675,45	(4 324,55)
Reprises sur provisions et transferts de charges			35 000,00	35 000,00
Différences positives de changes				
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL III	140 145,81	30 000,00	60 675,45	30 675,45
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opération de gestion				
Sur opération en capital	142 936,02	396 200,00	396 109,30	(90,70)
Reprises sur provisions et transferts de charges	268 800,00		2 884 539,29	2 884 539,29
TOTAL IV	411 736,02	396 200,00	3 280 648,59	2 884 448,59
Total des produits (I+II+III+IV)	22 851 855,99	23 434 868,00	26 426 804,95	2 991 936,95
Solde débiteur - perte	5 542 688,99			
TOTAL GENERAL	28 394 544,98	23 434 868,00	26 426 804,95	2 991 936,95

-Méthodes comptables et règles d'évaluation -

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- 1- continuité de l'exploitation,
- 2- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- 3- application des normes comptables,
- 4- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des CCI, et en particulier de la circulaire n° 1111 du 30 mars 1992.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production.

Les immobilisations bâtiments et agencements sont comptabilisées suivant la méthode des actifs par composants. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction des durées estimées d'utilisation des composants identifiés :

COMPOSANTS	GROUPE IPC	HOTEL CONSULAIRE	GROUPE ESC
Structure (gros oeuvre charpente)	40 ans	60 ans	30 ans
Façade - couverture	25 ans	25 ans	25 ans
Lots techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Décoration	5 ans	7 ans	5 ans

Les mêmes durées ont été appliquées aux calculs des reprises des subventions ayant financés les biens immobiliers.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont principalement constitués des titres de la SASU Foncière Pau Béarn à hauteur de 4 000 K€ et Air'Py à hauteur de 1 683 k€

En décembre 2018, La SASU Foncière Pau Béarn a remboursé à la CCI Pau Béarn une partie des obligations convertibles en actions à hauteur de 2 000 K€ Le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 1 000K€

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Subvention Ryanair

La Commission européenne s'est prononcée, le 23 juillet 2014, dans le cadre d'une procédure d'aide d'État ouverte à l'encontre de l'Aéroport de Pau et déclare incompatibles, avec le marché intérieur, les contrats conclus entre la CCI, Ryanair, Airport Marketing Services et Transavia.

Elle demande leur remboursement par les bénéficiaires, soit 3 430 K€

Suite à une demande de Ryanair, le Tribunal Administratif de Pau, par une décision du 19 mai 2015, ainsi que la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, par un arrêté du 10 décembre 2015, ont validé la position de la Commission Européenne.

Concomitamment, Ryanair et Transavia ont mis en oeuvre une action commune en annulation devant le Tribunal de l'Union Européenne en vue de faire annuler la décision de la Commission Européenne. Le jugement est en attente.

En 2016, nous avons reçu de Ryanair et Transavia la somme de 3 431 651 € dont 2 884 539 € revenant à la CCI et 547 112 € revenant au SMAPP et au Département.

Ryanair et Transavia ayant mis en oeuvre une action en annulation de la décision de la Commission Européenne devant le Tribunal de l'Union Européenne, nous avons constaté une provision pour risque de 2 884 539 €

Suite au désistement de Transavia et de Ryanair de leur pourvoi devant la Cour de justice, la décision de la Commission est définitive, et les sommes recouvrées par la CCI sont désormais définitivement acquises. Nous avons donc repris la provision dans son intégralité au 31/12/2019.

e) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges correspondent aux engagements sociaux du personnel repris par la CCI Aquitaine et mis à disposition de la CCI Pau Béarn.

Les montants de ces provisions communiqués par la CCI Aquitaine s'élèvent au 31.12.2019 à :

- indemnités de fin de carrière 1 104 459 €
- allocation ancienneté 142 418 €

Provision CMAC

L'assemblée générale extraordinaire de la CMAC du 23 octobre 2018 a décidé d'un nouveau schéma d'organisation de l'assurance chômage.

Ce dernier a pour conséquence de ramener au niveau de l'employeur régional la prise en charge des allocations chômage des personnels partis.

Ce nouveau schéma a donné lieu à la constitution d'une provision exceptionnelle pour risques au 31 décembre 2018, qui tient compte de tous les départs intervenus antérieurement au 01/01/2019, susceptibles de donner lieu à indemnisation.

Le montant de cette provision a été évalué par un actuair e et s'élève à 1 399 666 € au 31.12.2019.

Autres provisions pour risques

- Constatation d'une provision exceptionnelle pour risques pour un montant de 596 K€ suite au courrier du SMAPP (syndicat mixte de l'aéroport Pau Pyrénées) du 25 mars 2019 relatif à l'affectation de la valeur nette compte des immobilisations régaliennes à la clôture de la concession aéroportuaire du 31/12/2016.

- La CCI PAU BEARN demande au Tribunal administrative de Pau, par une requête et un mémoire présentés les 19 avril et 13 décembre 2018, de la décharger de la somme de 2 651 052,46 € mise à sa charge par un titre de recettes émis le 20 février 2018, par le SMAPP. Le jugement du Tribunal administrative de Pau du 21/11/2019 référencé sous le numéro 1800898 conclut au rejet au fond de la requête.

Une requête en appel a été déposée auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux par la CCI PAU BEARN en janvier 2020.

En conséquence, nous avons constaté une provision de 2 651 052 €

f) Refacturation des charges à l'ADAGESP

Le principe de facturation des charges du Groupe ESC PAU à l'ADAGESP a été maintenu suivant des modalités de calcul utilisant des clés de répartition appliquées à 4 grandes catégories de charges refacturées :

- les frais de personnel permanent
- les frais de personnel externe
- les frais de déplacements
- les frais de fonctionnement et de structure comprenant un loyer pour la fréquentation des locaux.

g) Consolidation des comptes

La CCI PAU BEARN contrôle l'Association ADAGESP (CFA du groupe ESC). Compte tenu du fait que cette association ne possède aucun patrimoine immobilisé, et que la quasi-totalité des charges et des produits se retrouvent dans les comptes du service formation, l'absence de consolidation des comptes ne nuit pas au principe de l'image fidèle.

En conséquence et en se référant à l'article L233-19 du décret n°2005-747 du 1er juillet 2005 fixant les seuils de consolidation, cette association n'a pas été consolidée.

h) Honoraires du commissaire aux comptes

L'article R 123 - 198 du code de commerce a été complété par un décret du 30/12/2008, faisant obligation de préciser le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels de l'exercice 2019 s'élèvent à 10 500€HT.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les activités de l'entité CCI PAU BEARN ont commencé à être affectées par le COVID-19 à la fin du premier trimestre 2020 et la direction prévoit un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des incertitudes liées aux scénarios de sortie de crise ainsi que la portée définitive des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, il n'est à date pas possible de chiffrer précisément cet impact.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives remettant en cause la capacité de l'entité CCI PAU BEARN à poursuivre leurs activités.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total I		
	Total II	702 299,73	28 320,00
Immobilisations corporelles			
Terrains	1 095 899,59		
Constructions sur sol propre	12 236 411,61		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 549 958,67		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 295,03		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 459 138,66		214 734,28
Emballages récupérables et divers	411 662,41		6 099,96
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	Total III	19 754 365,97	220 834,24
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	6 256 775,60		
Prêts et autres immobilisations financières	1 022 545,82		
	Total IV	7 279 321,42	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	27 735 987,12		249 154,24

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			730 619,73	
Immobilisations corporelles				
Terrains		147 570,65	948 328,94	
Constructions sur sol propre			12 236 411,61	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions			2 549 958,67	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			1 295,03	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		487 346,68	3 186 526,26	
Emballages récupérables et divers			417 762,37	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III	634 917,33	19 340 282,88	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		10 000,00	6 246 775,60	
Prêts et autres immobilisations financières			1 022 545,82	
	Total IV	10 000,00	7 269 321,42	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		644 917,33	27 340 224,03	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement recherche développ.				
Autres immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II	608 308,50	11 081,82		619 390,32
Immobilisations corporelles				
Terrains	22 338,98			22 338,98
Constructions sur sol propre	11 171 662,93	80 091,04		11 251 753,97
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions	1 623 890,43	76 257,48		1 700 147,91
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 295,03			1 295,03
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 141 619,92	167 261,80	487 346,68	2 821 535,04
Emballages récupérables et divers	402 771,30	5 785,59		408 556,89
Total III	16 363 578,59	329 395,91	487 346,68	16 205 627,82
TOTAL GENERAL (I + II + III)	16 971 887,09	340 477,73	487 346,68	16 825 018,14

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche développ. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	11 081,82				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	80 091,04				
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.	76 257,48				
Instal. techn., matériel outil. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilié	167 261,80				
Emballages récupérables et divers	5 785,59				
Total III	329 395,91				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	340 477,73				

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations	1 477 809,93		59 324,29	1 418 485,64
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	7 217 171,29	2 733 296,00	3 990 518,29	5 959 949,00
Total II	8 694 981,22	2 733 296,00	4 049 842,58	7 378 434,64
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	40 945,52		35 000,00	5 945,52
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	476 777,96	187 067,17	176 875,29	486 969,84
Autres provisions pour dépréciations	81 217,28		35 646,06	45 571,22
Total III	598 940,76	187 067,17	247 521,35	538 486,58
TOTAL GENERAL (I + II + III)	9 293 921,98	2 920 363,17	4 297 363,93	7 916 921,22
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
<i>- d'exploitation</i>		269 311,17	1 377 824,64	
<i>- financières</i>			35 000,00	
<i>- exceptionnelles</i>		2 651 052,00	2 884 539,29	
<i>- virt de compte à compte</i>				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-I-5 du CGI)

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		9 138 944,92	8 138 944,92	1 000 000,00

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		5 803 196,53	5 803 196,53		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 160 703,73	630 254,48
Autres créances	91 333,14	178 336,75
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	2 252 036,87	808 591,23

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 539,23	182 488,35
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 061,41	
Autres dettes :	238 132,46	182 965,04
Total	540 733,10	365 453,39

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	1 666 615,54	1 626 138,89
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	1 666 615,54	1 626 138,89

Charges constatées d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	155 709,35	310 107,30
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	155 709,35	310 107,30